

bord de l'Escadre , n'avoient d'autre destination que d'occuper les Forts qui serviroient à protéger le commerce des Danois contre les entreprises des étrangers dont la mauvaise volonté pourroit leur être nuisible ; à quoi il étoit bien naturel qu'ils s'attendissent , vû la jalousie que le succès de leur négociation avoit déjà causé , & les moyens mis en œuvre pour la faire échouer.

Mais plus le procédé de l'Empereur de Maroc est violent & contraire au Droit des Gens , qui n'est point méconnu dans cette partie de l'*Afrique* , & plus l'on se flatte à la Cour de faire ouvrir les yeux & entendre raison à ce Prince , qui a eu des preuves de la sincérité & de la générosité avec lesquelles on a traité avec lui , par les présens magnifiques que le Roi lui a envoyés. Si les représentations sont inutiles , & que l'Empereur persiste dans sa résolution , on espère du moins que Mr. de Longueville sera relâché ; que les effets qu'on a enlevés à ce Ministre lui seront rendus , & qu'il lui sera permis de se rembarquer , avec tout ce qui lui appartient , pour revenir en *Europe*. Et s'il n'y a pas moyen d'obtenir l'exécution du Contract , il faudra que la Nation Danoise se contente de fréquenter ces deux Ports sur le pied que les fréquentent les autres Nations Européennes , qui y feront désormais un commerce beaucoup moins lucratif que par le passé , à cause de l'augmentation de droits annoncée ci dessus. On voit par les registres des dépenses qu'a occasionné cette entreprise , que tant l'équipement de l'Escadre , que les présens à l'Empereur de Maroc , l'embarquement des troupes , les munitions , les marchandises & les effets pris à bord , font ensemble un objet de huit à neuf cens mille piastres.

Dans